

# FICHE DE POSTE

**RECRUTEMENT d’un Maitre de conférences ASSOCIE**

**à temps plein**

## Pour l’année universitaire 2023-2024

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Intitulé du poste (F/H):** Maître de Conférence des ENSA Associé  Champ disciplinaire : TPCAU  **1 poste à 100% (12 mois)** |  | Catégorie statutaire : A  Contractuel  Maitre de conférence associé  *Date de la prise de fonction : 01/09/2023* |

**Domaine(s) Fonctionnel(s) : Enseignement supérieur – Recherche**

**Emploi(s) Type** : **Enseignant(e)-chercheur(e) enseignant dans le supérieur : RCH03A**

**Nom et Adresse administrative et géographique de l’affectation :**

Ecole Nationale Supérieure d’Architecture de Marseille

2 place Jules Guesde 13002 MARSEILLE

Contacts :

Hélène Corset-Maillard, Directrice de l’ENSA-Marseille : [helene.corset-maillard@marseille.archi.fr](mailto:helene.corset-maillard@marseille.archi.fr)

Véronique Roblin, Directrice adjointe de l’ENSA-Marseille : [veronique.roblin@marseille.archi.fr](mailto:veronique.roblin@marseille.archi.fr)

**Missions et activités principales**

L’ENSA-Marseille recrute un.e maître de conférence associé.e ayant une compétence dans le domaine de la théorie et de la pratique de la conception architecturale et urbaine, et ce, par une activité professionnelle (réalisations, publications, conférences, etc.)

Avec ce poste de Maître de conférences associé·e en TPCAU, l’ENSA-Marseille souhaite remplacer un enseignant chercheur pour l’enseignement de la pratique du projet architectural en master. Elle souhaite développer la réflexion sur les thématiques, méthodes et dynamiques propres à la conception architecturale, urbaine et paysagère mises en place au sein de l’école et dans la perspective de l’Institut Méditerranéen de la Ville & des Territoires (IMVT).

L’enseignant dirigera un studio de projet de 1ère année du 1er cycle au semestre d’automne (S1) à hauteur de 108 heures et un studio de projet de 1ère année du 1er cycle au semestre de printemps(S2) à hauteur de 108 heures, **soit 216 heures.** Il s’agit d’un enseignement collégial, l’enseignant devra s’intégrer au sein d’une équipe de 10 enseignants.

L’enseignant interviendra en studio de projet du semestre d’automne qui s’intitule : « Récit d’un territoire et pensée du projet ».

Les étudiants de première année d’architecture découvrent une matière qu’ils n’ont jamais appréhendée. Cet enseignement propose de les accueillir et les accompagner en convoquant toutes les disciplines au travers d’une immersion dans un territoire qui sera le support des différents projets qu’ils auront à formaliser au cours du semestre.

Le GR2013 a été choisi comme véhicule de cet enseignement. Les enseignants tenteront l’expérience d’y associer la grande échelle métropolitaine et la formalisation de petits projets. Ce sentier métropolitain de 365 km permet d’arpenter des territoires divers à travers des paysages urbains, périurbains, naturels, commerciaux ou industriels. Les étudiants seront invités à explorer, observer, apprendre, raconter pour mieux construire dès le départ, une relation avec ces territoires.

Le studio de projet du semestre de printemps s’intitule : « Fondamentaux de l’espace architectural et outils du projet ». Les attendus développés dans ce studio sont la maîtrise des outils du projet et la préexistence. Les objectifs s’orientent sur les questions suivantes :

* Concevoir avec la préexistence : Appréhender le projet dans son interaction avec un contexte, savoir

l’observer, le décrire, le représenter et l’analyser pour en faire le support des intentions projectuelles.

* Maîtriser les outils de la conception : Apprendre à représenter et organiser sa pensée par le dessin et la maquette, comprendre les enjeux portés par chaque représentation au-delà de leur fonction descriptive, composer et hiérarchiser les éléments de restitution au sein d’une présentation cohérente, savoir nommer au plus juste par usage d’un vocabulaire approprié.

En préalable des séances d’enseignement du projet, le cours de théorie de l’architecture introduit les prérequis à l’exercice et notamment les notions et références liées aux thèmes abordés. Le projet d’architecture au sens large appréhende la pertinence et la cohérence du propos par le développement d’une démarche intellectuelle, raisonnée, argumentée et sensible.

Il est demandé au futur enseignant :

* De privilégier le travail à la main pour l’élaboration du projet, la représentation en dessin et maquette
* de veiller aux caractéristiques constructives et énergétiques des projets des étudiants,
* d’avoir une attention toute particulière à l’accessibilité des projets pour tous.

L’enseignant interviendra **pour 104 h en studio de projet de master DE1A2.**

## Dans la proposition pédagogique qu’il·elle doit rendre dans le cadre de sa candidature, le·la candidat·e devra expliciter et mettre en perspective les thématiques et problématiques engagées dans sa pratique professionnelle et éventuellement ses recherches au regard de la discipline TPCAU et donc du projet, ainsi qu’au regard de celles développées dans le domaines d’études qu’il intégrera (DE1-Axe 2) <https://www.marseille.archi.fr/enseignements/master/>)

L’enseignant.e devra inscrire sa proposition pédagogique dans le domaine d’étude de master DE1-AXE2 “Matières Construites“.

## Ses missions sont notamment les suivantes :

**-** Pédagogique :

Ses missions sont les suivantes :

## Le Studio de projet

• Capacité à s’inscrire dans le studio « Matières sensible », en co-encadrement avec Stéphane Fernandez

• Accompagnement des étudiants dans leurs apprentissages des outils de conception et des méthodologies de projet et plus particulièrement : capacité à relier le travail architectural à celui de la matière et à ses conditions structurelles et sensibles. Capacité à projeter des modes pédagogiques sur la dimension constructive de l’architecture et ses enjeux contemporains. Ouverture à un enseignement sur le détail en architecture et la relation constructive à la matière.

**Le TD exploratoire** associé à ce studio est le lieu du croisement disciplinaire avec le champ STA.

• Capacité à s’inscrire dans le TD exploratoire “Chimie, alchimie de la matière“ qui explore le passage de la matière à la matérialité.

**-** Autres tâches :

Il·elle sera directeur·trice de stage des étudiant·es, en licence et en master. Il·elle participera aux jurys de licence, master et HMONP, ainsi qu’à toute réunion, séminaire pédagogique ou groupe de travail monté par les enseignant·es ou les instances ou la direction de l’école.

Il·elle s’impliquera dans la vie de l’école et pourra participer au rayonnement de l’école et au développement de partenariats pédagogiques et scientifiques, nationaux et internationaux. Il·elle pourra participer à la valorisation et la diffusion des travaux de l’école.

Charges horaires d’enseignement et de recherche :

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales

supérieures d’architecture associé est identique aux MCF titulaires, il est constitué :

1° Par les services d’enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance.

Ces services d’enseignement s’accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d’une unité de recherche, dans les conditions fixées par l’article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d’architecture.

## Expériences et compétences souhaitées

Compétences relatives aux missions d’enseignement et de recherche :

Concevoir et proposer une politique de formation dans sa discipline et en organiser la mise en œuvre

* Solides expériences et compétences relatives aux missions d’enseignement du projet.
* Témoigner d’une activité de praticien confirmée montrant un engagement dans une pensée réflexive liant pratique architecturale, théorie et recherche.
* Capacité à s’intégrer dans une équipe d’enseignants-praticiens et d’enseignants-chercheurs portant le

projet pédagogique et scientifique de l’école

* Développer l’interdisciplinarité dans les activités pédagogiques de l’école.
* Développer des partenariats autour de thématiques et problématiques contemporaines de projet.
* Une activité de recherche (au sein d’une agence d’architecture ou autres) sera appréciée.

## Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires…)

* Ouvert à la singularité du parcours du·de la candidat·e.

## Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil

Diplômes :

* Diplôme d’architecte DPLG ou DE.
* Diplômes étrangers reconnus comme équivalents.

Expérience :

* Enseignement en ENSA(P) et/ou à l’étranger.
* Pratique professionnelle de Maîtrise d’œuvre indispensable, inscription à l’Ordre demandée.

Conditions statutaires pour être recruté : ([*Article 1*](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000036612254) *du décret n°2018-107 du 15 février 2018)*

Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, peuvent être recrutées en qualité de professeur ou de maître de conférences associé des personnalités françaises ou étrangères remplissant l'une des conditions suivantes :

1° Justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée d'au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de maître de conférences associé et d'au moins sept ans dans les neuf années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de professeur associé ;

2° Détenir l'un des diplômes mentionnés, pour les maîtres de conférences associés, au [1° de l'article 31](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?cidTexte=JORFTEXT000036608725&amp;idArticle=JORFARTI000036608901&amp;categorieLien=cid) [du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 susvisé](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?cidTexte=JORFTEXT000036608725&amp;idArticle=JORFARTI000036608901&amp;categorieLien=cid) portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture et, pour les professeurs associés, au 1° de l'article 48 du même décret ;

3° Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement, mentionné aux articles 14 à 22 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 susvisé relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et modifiant le [code de l'éducation](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&amp;dateTexte&amp;categorieLien=cid), réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions

|  |
| --- |
| d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche. |
| **Présentation générale de l’école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de**  **développement :**   * **Licence (DEEA) :** Chaque semestre est composé de 3 Unités d’Enseignements Projet/Outils & Explorations/Fondamentaux. L’UE Projet est elle-même composée d’un cours de théorie, d’un studio et d’un TD pluridisciplinaire associé. Chaque semestre aborde une thématique spécifique de projet, ainsi les groupes fonctionnent de manière horizontale.   ***-* Master (DEA) :** Il est composé de 4 Domaines d’Etudes : DE1 Préexistences (avec 3 axes : 1- Préserver-Transmettre-Transformer ; 2- Matières Construites ; 3- Constitution Diffusion & Mutation des Arts de l’Architecture) ; DE2 Architecture-Partage-Processus ; DE3 Architecture et Territoires Méditerranéens ; DE4 Soutenabilité & Hospitalité : Bien vivre. Les studios, avec leurs TD exploratoires associés, comme les séminaires comportent des étudiants tous niveaux confondus (M1 & M2).   * **Habilitation à la Maîtrise d’œuvre en son Nom Propre (HMONP) :** Elle permet à l’architecte DE d’acquérir, approfondir ou actualiser ses connaissances (responsabilités personnelles du maître d’œuvre, économie du projet, réglementations et normes constructives). * **Doctorat en Architecture :** Formation à la recherche par la recherche, en lien avec l’Ecole Doctorale 355   « Espaces, Cultures, Sociétés » d’Aix-Marseille Université.   * **Formation Professionnelle Continue (FPC-Profil) :** L’école est l’une des 6 ENSA(P) à proposer une formation aux personnes engagées dans la vie active, ayant une activité professionnelle dans le domaine de l’architecture et souhaitant obtenir le Diplôme d’État d’Architecte. * **Double-Cursus :**L’école propose une formation architecte-ingénieur en partenariat avec   Polytech’Marseille d’Aix-Marseille Université.   * **Institut Méditerranéen de la Ville & des Territoires (IMVT) :** Il regroupera l’Ecole Nationale Supérieure d’Architecture de Marseille (ENSA-M), l’Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Versailles-Marseille (ENSP), l’Institut d’Urbanisme et d’Aménagement Régional (IUAR), ainsi que leurs laboratoires de recherches (INAMA, MAP-Gamsau, Project[s] ; LAREP ; LIEU).   *Pour plus d’informations : voir site de l’ENSA-Marseille* <http://www.marseille.archi.fr/> |

**Présentation des activités scientifiques de l’école et des perspectives de développement**

L’école comporte 3 unités de recherche :

* INAMA
* MAP-Gamsau
* Project[s]

En outre, elle s’est dotée d’un Département de la Recherche de l’Ecole d’Architecture de Marseille (DREAM) qui assure la formation des doctorants par un accompagnement administratif et une coordination pédagogique.

*Pour plus d’informations : voir site de l’ENSA-Marseille* <http://www.marseille.archi.fr/>

**Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions** :

Localisation à Marseille, sur le site de L’IMVT, **respect impératif de l’emploi du temps**.

**Titres, diplômes et compétences requis (fournir les justificatifs) :**

-être titulaire du diplôme d'architecte avec une vraie culture constructive ;

-justifier obligatoirement d'une solide expérience professionnelle, hors enseignement, de praticien en matière de réalisations architecturales

-avoir acquis une expérience d'enseignement universitaire ou en école de l'architecture de plusieurs années en France voire à l’étranger dans les 2 cycles et en ayant développé une capacité d'enseignement pratique et théorique du projet

-être doté d'une capacité à s'intégrer dans une équipe et à animer des synergies pluridisciplinaires

-avoir obligatoirement un emploi principal.

**Nature et durée des contrats :**

* Contrat de Maitre de conférence associés conclu avec le ministère de la culture
* 320 h de septembre 2023 à aout 2024 (12 mois)

o Base de la rémunération brute mensuelle **:** IM 455 -environ 2000€ brut pour un temps plein

## Dossier de candidature :

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

-une lettre de motivation.

-une note pédagogique relative à la spécificité de l'enseignement du projet et de la théorie dans les écoles d'architecture développée au regard du projet d'établissement & pédagogique de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille et du profil de poste (3 pages maximum).

-un CV faisant ressortir ses expériences professionnelles d'architecte, ses références (diplômes, publications, enseignement, recherche), ses réalisations et sa situation professionnelle actuelle.

-une copie des diplômes

-une attestation d'activité principale depuis 4 ans dans les 5 dernières années (hors enseignement)

-une copie de la carte nationale d’identité

## En application du décret n° 2018-107 du 15 février 2018 les candidats doivent présenter l’exercice d’une activité professionnelles principale hors enseignement et remplir les conditions suivantes :

[Article 3](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000036612258) Les professeurs et maîtres de conférences associés recrutés à temps plein ne peuvent exercer simultanément une activité d'agent public.

Article 1er

« Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, peuvent être recrutées en qualité de professeur ou de maître de conférences associé des personnalités françaises ou étrangères remplissant l'une des conditions suivantes :

|  |
| --- |
| 1° Justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée **d'au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de maître de conférences associé et d'au moins sept ans dans les neuf années** qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de professeur associé ;  2° Détenir l'un des diplômes mentionnés, pour les maîtres de conférences associés, au [1°](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?cidTexte=JORFTEXT000036608725&amp;idArticle=JORFARTI000036608901&amp;categorieLien=cid) [de l'article 31 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 susvisé](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?cidTexte=JORFTEXT000036608725&amp;idArticle=JORFARTI000036608901&amp;categorieLien=cid) portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture et, pour les professeurs associés, au 1° de l'article 48 du même décret ;  3° Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement, mentionné aux articles 14 à 22 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 susvisé relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et modifiant le [code de l'éducation](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&amp;dateTexte&amp;categorieLien=cid), réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche. »  **Dépôt des candidatures**  Les dossiers de candidature complets doivent être transmis par voie électronique à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille : 184 avenue de LUMINY – case 924 – 13288 Marseille cedex 09,  Par mail à [direction@marseille.archi.fr](mailto:direction@marseille.archi.fr)  avant le 7 juin 2023 à 18 heures [direction@marseille.archi.fr](mailto:direction@marseille.archi.fr)  Le dossier portera la mention « recrutement d’un **MCFA TPCAU S1+S2+ DE1A2-320 heures** ».  Après examen des dossiers par le jury, les candidats dont les dossiers seront présélectionnés seront auditionnés à l’école, 13 juin à partir de 10h en salle des Professeurs sur le site de LUMINY.  Les candidats seront convoqués **au plus tard le 12 juin** |
| **Modalités de recrutement :**   * Première phase : recevabilité administrative, assurée par l’ENSA-Marseille, réserve de remplir les conditions du décret n°2018-107 précité. * Deuxième phase : les candidatures recevables administrativement seront examinées par un jury   dédié de l’ENSA-Marseille qui retiendra une liste de candidats pour l’audition (13 juin) |

## La rentrée universitaire du premier semestre a lieu le 4 septembre 2023.